

NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE DIPLÔME OU DE TITRE DELIVRÉ PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE AU NOM D'UN MINISTRE

Vous avez au moins trois ans d'expérience professionnelle acquise au cours d'activités professionnelles salariées, non salariées ou bénévoles et vous souhaitez faire valider votre expérience par un **titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi**.

Pour être autorisé à vous inscrire à une session de validation, vous devez compléter le formulaire joint et produire les pièces nécessaires au traitement de votre demande. Ces pièces sont indiquées dans la **rubrique n°3 du formulaire**. Pour vous aider à remplir ce formulaire, cette notice vous fournira des compléments d'explication, rubrique par rubrique. Vous pouvez vous informer auprès des Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dont les adresses sont disponibles sur le site du ministère www.travail-solidarite.gouv.fr. Les points d'information et de conseil en VAE peuvent également vous conseiller pour mener à terme votre projet.

Dès que votre dossier est entièrement constitué, vous devez l'envoyer à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) la plus proche de votre domicile ou éventuellement de votre lieu de travail. Celle-ci vous informera de la suite qui sera donnée à votre demande. Si celle-ci est acceptée, vous recevrez une convocation vous indiquant la suite de la procédure pour vous inscrire à une session de validation.

PAGE 1 DU FORMULAIRE :

Cette page contient les informations qui servent à vous identifier et enregistrer votre demande. Vous devez la remplir avec soin et n'omettre aucune information.

◆ **Intitulé complet du diplôme ou titre que vous souhaitez obtenir**

Inscrivez l'intitulé exact du titre professionnel qui correspond aux activités pour lesquelles vous souhaitez faire valider les acquis de votre expérience. Pour vous aider, la liste des titres professionnels et des activités qui les composent est disponible auprès des points d'information et de conseil en VAE, des centres de l'AFPA, sur le site du ministère: www.travail-solidarite.gouv.fr.

◆ **Rubrique N° 1 du formulaire : informations vous concernant**

Vous devez indiquer lisiblement l'ensemble des informations qui vous sont demandées et cocher les cases qui correspondent à votre situation.

– **Renseignements concernant votre niveau de formation**

Indiquez la dernière classe que vous avez suivie, même si vous n'avez pas terminé l'année ou si vous avez échoué à l'examen.

Si vous possédez des diplômes ou des titres, indiquez-les, même s'ils n'ont pas de lien avec le titre professionnel pour lequel vous formulez cette demande. Pour cela, cochez la case correspondante au diplôme le plus élevé que vous avez obtenu.

– **Diplôme ou titre obtenu à l'issue d'une formation professionnelle**

Indiquez l'intitulé du diplôme ou du titre obtenu à l'issue d'une formation professionnelle.

PAGES 2 et 3 DU FORMULAIRE :

◆ **Rubrique N°2 du formulaire : informations concernant l'expérience salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le titre ou diplôme visé.**

TRÈS IMPORTANT : Cette rubrique va servir à vérifier si votre expérience est en lien direct avec le titre que vous visez. Vous devez citer et préciser dans cette rubrique les activités en rapport avec le titre visé que vous avez eu l'occasion d'exercer jusqu'à ce jour, en commençant par la plus récente. Ces activités peuvent avoir été exercées à titre de salarié, non salarié ou bénévole. Vous pouvez photocopier ces pages autant que de besoin.